



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Strasbourg, 10 juin 2016

La Rectrice

à

Monsieur le président
Association « MRAP »
12 rue du Chanoine Grünenwald
67 100 STRASBOURG

Rectorat

Secrétariat Général

Affaire suivie par :

Lucie Pitiot
03 88 23 34 85

Catherine Gsell
Téléphone
03 88 45 92 95

Courriel
ce.dsden67.pilotage2d@ac-strasbourg.fr

Adresse
65 avenue de la Forêt-Noire
67083 Strasbourg Cedex

Horaires
du lundi au vendredi
de 8h 30 à 12h
sur rendez vous
de 13h 30 à 17h

Monsieur le président,

J'ai bien réceptionné votre demande d'agrément des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public.

Après consultation du Conseil Académique des Associations Complémentaires de l'Enseignement Public, j'ai décidé, dans le prolongement de l'agrément national, de vous accorder un agrément pour une durée de cinq ans dans le cadre de l'action proposée : « Après les massacres de Charlie-Hebdo à Paris, à l'Hypercacher de Vincennes et les profanations de tombes notamment à Sarre-Union, discutons de la liberté d'expression, du racisme, des discriminations : écouter les jeunes collégiens, échanger des points de vue avec eux et agir préventivement pour empêcher certaines dérives. »

Je vous rappelle que les interventions restent soumises à « l'autorisation délivrée par le directeur d'école ou le chef d'établissement, dans le cadre des principes et des orientations définis par le conseil d'école ou le conseil d'administration, à la demande ou avec l'accord des équipes pédagogiques concernées et dans le respect de la responsabilité pédagogique des enseignants. » (article D551-6 du décret N° 2009-553 du 15 mai 2009).

Je vous remercie du concours que vous apporterez aux activités du service public de l'Éducation nationale dans l'Académie de Strasbourg.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la Rectrice et par délégation
Pour la Secrétaire générale
La Secrétaire Générale adjointe

Valérie VOCLER